



COMPTE-RENDU DE SEANCE ET RELEVÉ DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'OFFICE DE TOURISME DU SANCY

Séance du 13 juin 2016

Le **13 juin 2016**, le Conseil d'Administration de l'Office de Tourisme Communautaire du Sancy, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie du Mont-Dore, sous la Présidence de M. André GAY.

Date de la convocation : 2 juin 2016

Nombre de conseillers : En exercice : **33** – Présents : **20** – Votants : **26**

Présents : André GAY, Président, Michel BABUT, Nicole BARGAIN, Agnès BERTET, Sébastien BERTRANK, Gérard BRUGIERE, Éric BRUT, Stéphane CREGUT, Marie-Elisabeth CROZET, Jean-François DUBOURG, Philippe DUBOURG, Jean-Michel FALGOUX, Christel LA RIVIERE, Pascal MICHELIN, Carole NORE, Amélie PANCRACIO, Jacques PERRON, Michel POUGHON, Patrick SEBY, Patricia VERGNOL.

Excusés : Joël CHARBONNEL, Patrick DEAT, Catherine GATIGNOL, Sébastien GATIGNOL, Sébastien GOUTTEBEL, Johan JACLARD, Gilles RANC, Henri VALETTE.

Absents: Alphonse BELLONTE, Stéphanie ESTRADE, Loïc GUEROULT, Etienne GUICHARD, Pierre MOINS.

Pouvoirs : Joël CHARBONNEL à André GAY – Patrick DEAT à Jean-François DUBOURG - Catherine GATIGNOL à Eric BRUT – Sébastien GOUTTEBEL à Marie-Elisabeth CROZET - Gilles RANC à Amélie PANCRACIO – Henri VALETTE à Michel BABUT.

Secrétaire de séance : Luc STELLY, Directeur de l'Office de Tourisme du Sancy.

ORDRE DU JOUR :

Le Président propose de rajouter à l'ordre du jour le point suivant :

- **Versement d'une aide à la création par la CCAS**

Le Conseil d'Administration valide cette proposition et l'ordre du jour est ainsi arrêté :

1. Régie de recettes boutique : nouveaux tarifs
2. Tarifs envoi autocollants Famille Plus
3. Versement d'une aide à la création
4. Convention « Bavajade 2016 »
5. Convention « partenariat Instants VIP »
6. Budget 2016 : Décision modificative n°1
7. Brochure Hébergements 2017 : Tarifs et modalités de parution
8. Réorganisation du personnel
9. Refonte du site Internet : cahier des charges et réunion prestataires
10. Questions et informations diverses

DELIBERATION N° 2016-06-13-001 – Régie de recettes « boutique » - Nouveaux tarifs

Le Président propose au Conseil d'Administration d'adopter les tarifs pour les marchandises suivantes qui seront vendues par le biais de la régie de recettes « boutique » :

Marchandises taxées 10 %				Prix de vente TTC	Prix de vente HT
Billet Dômes	Panoramique	des	Adulte	12,30 €	11,18 €
Billet Dômes	Panoramique	des	Sénior, demandeur d'emploi, étudiant, UFR, PMR	10,70 €	9,73 €
Marchandises exonérées				Prix de vente	
Le jardin clos du rempart : plantes, recettes et astuces				7,00 €	

Après examen et délibéré, le Conseil d'Administration, à **L'UNANIMITE**, adopte les tarifs proposés ci-dessus.

DELIBERATION N° 2016-06-13-002 – Prestation de services – Envoi autocollants Famille Plus

Le Président propose au Conseil d'Administration d'assurer, pour le compte de l'association Famille Plus, l'envoi d'autocollants à ses communes adhérentes par le biais de notre plateforme d'envoi.

Il propose de fixer le montant de cette prestation à 1.70 € TTC (1.42 € HT) par envoi, étant entendu que les frais d'affranchissement seront facturés au réel en sus de la prestation d'envoi.

Après examen et délibéré, le Conseil d'Administration, à **L'UNANIMITE**, adopte la prestation proposée ci-dessus et son montant fixé à 1.70 € TTC (1.42 € HT) par envoi.

DELIBERATION N° 2016-06-13-003 – Versement d'une aide à la création

Dans le cadre de l'événement Horizons « Arts Nature en Sancy », le Président propose au Conseil d'Administration d'accepter le versement par la CCAS d'une aide à la création d'un montant de 8 000 €.

Pour percevoir cette aide financière, l'Office de Tourisme établira une facture et émettra un titre au 706 pour un montant de 8 000 € (prestation non soumise à la TVA).

Après examen et délibéré, le Conseil d'Administration, à **L'UNANIMITE**, accepte le versement par la CCAS d'une aide à la création d'un montant de 8 000 €.

DELIBERATION N° 2016-06-13-004 – Convention « La Bavajade 2016 »

Dans le cadre de la manifestation « La Bavajade » programmée à Besse du 7 au 9 octobre 2016, l'Office de Tourisme du Sancy va vendre, par le biais de sa régie de recettes et d'une convention de partenariat, la billetterie concernant la pièce de Théâtre.

Habituellement, dans le cadre de la vente de billetterie pour l'organisation d'un spectacle, l'office de tourisme perçoit une commission de 5% sur les recettes encaissées.

Mais vu que les organisateurs ont prévu de reverser la totalité de leur recette à une association caritative, il est proposé au Conseil d'Administration de renoncer à percevoir la commission habituelle et de modifier l'article 5 de la convention de partenariat comme suit :

Article 5

Pour cet évènement, l'Office de Tourisme du Sancy ne percevra pas de commission

Après examen et délibéré, le Conseil d'Administration, à **L'UNANIMITE**, décide, dans le cadre de la convention de partenariat conclue pour la « Bavajade 2016 », de renoncer à percevoir la commission habituelle et de modifier l'article 5 de la convention de partenariat comme proposé ci-dessus.

DELIBERATION N° 2016-06-13-005 – Convention de partenariat « Instants VIP »

Dans le cadre des « Instants VIP », l'Office de tourisme propose aux hébergeurs, qui le souhaitent, de revendre directement à leurs clients les randonnées et visites au départ garantis organisées par l'Office de Tourisme. Cette revente s'effectuera au travers d'une convention de partenariat entre l'Office de Tourisme et l'hébergeur.

Il est proposé au Conseil d'Administration d'adopter le projet de convention proposé en annexe qui fixe les modalités de ce partenariat.

Après examen et délibéré, le Conseil d'Administration, à **L'UNANIMITE**, adopte le projet de convention de partenariat « Instants VIP » proposé en annexe et autorise le Directeur à signer la convention avec les prestataires concernés.

DELIBERATION N° 2016-06-13-006 – Budget 2016 – Décision modificative budgétaire n°1

Dans le cadre des congés maternité, vu que les salariées sont rémunérées directement par la CPAM, l'Office de Tourisme ne reverse pas de salaire et par conséquent ne peut pas déduire la part salariale de la complémentaire santé. Afin de pouvoir émettre un titre pour récupérer cette part salariale auprès des employées concernées, nous devons ouvrir des crédits au compte 6459.

Le Président propose de procéder à une augmentation de crédit en recettes et en dépenses de fonctionnement comme suit :

Décision modificative budgétaire n° 1

Désignation		Dépenses	
Compte	Intitulé	Augmentation de crédits	Augmentation de crédits
6452	Cotisations aux mutuelles	+ 1 000 €	
6459	Remboursements sur charges de Sécurité Sociale et de prévoyance (Part salariale mutuelle)		+ 1 000 €
TOTAL		+ 1 000 €	+ 1 000 €

Après examen et délibéré, le Conseil d'Administration, à **L'UNANIMITE**, adopte la décision modificative budgétaire n°1 proposée ci-dessus.

DELIBERATION N° 2016-06-13-007 – Parutions Hébergements 2017 -Offres de services sur le site Internet et encarts publicitaires : modalités et tarifs

L'Office de tourisme du Sancy souhaite proposer aux prestataires d'hébergement du massif des offres de services payantes ainsi que des encarts publicitaires dans sa brochure « Hébergements 2017 ».

Le Directeur soumet à l'approbation du Conseil d'Administration les tarifs des prestations proposées ainsi que les modalités de parution concernant le site www.sancy.com et la brochure Hébergements 2017 présentés en annexe.

Le Directeur propose d'accorder une réduction de 10% sur le montant total à partir de la 3^{ème} prestation achetée selon les conditions stipulées dans les modalités de parution.

Après examen et délibéré, le Conseil d'Administration, à **L'UNANIMITE**, adopte les tarifs des prestations proposées et les modalités de parution présentées en annexe ainsi que l'octroi d'une réduction de 10% sur le montant total à partir de la 3^{ème} prestation achetée selon les conditions stipulées dans les modalités de parution.

DELIBERATION N° 2016-06-13-008 – Réorganisation du personnel : modifications de postes

Le Directeur présente au Conseil d'Administration une proposition de réorganisation du personnel qui a été discutée et entérinée par le bureau du Conseil d'Administration. Ce projet de réorganisation émane des constats et souhaits formulés par le personnel lors des entretiens annuels, chaque personne concernée ayant été concertée. L'objectif est de proposer une nouvelle organisation en tenant compte des compétences et souhaits de chacun, des lieux de travail, des niveaux de rémunération et de responsabilité. Cette nouvelle organisation permettant de trouver une nouvelle motivation dans de nouvelles missions et de créer une dynamique de travail renouvelée.

Cette réorganisation va s'articuler autour de 3 pôles d'activités : le pôle support, le pôle marketing/communication/GRC et le pôle accueil/qualité/prestataires. Le Directeur détaille le schéma organisationnel par pôle (cf. document en annexe) et les mouvements et modifications de postes que cela engendrera.

Le Conseil d'Administration approuve cette nouvelle organisation et souhaite qu'elle permette à l'Office de Tourisme de continuer de progresser. Le Directeur annonce qu'une présentation à l'ensemble du personnel

sera faite dès la fin du Conseil d'Administration et que la mise en place sera réalisée, pour la grande majorité, d'ici mi-juillet.

Refonte du site Internet : cahier des charges et réunion prestataires

Une réunion du groupe de travail « Internet » du Conseil d'Administration s'est tenue le 26 avril au Casino de La Bourboule.

Le Directeur a présenté les problématiques et les implications liées à l'évolution digitale de l'Office de Tourisme qui devront être prises en charge pour la création du nouveau site Internet. Les administrateurs présents se sont prononcés sur un certain nombre de questions qui vont être reprises dans l'élaboration du cahier des charges pour la consultation :

-Avis : gestions des avis par un système géré par l'Office de Tourisme (peut-être partagé avec le CRDTA), possibilité pour les prestataires d'indiquer une fois par an s'ils souhaitent ouvrir la possibilité de mettre des avis ou non

-Disponibilité : module géré par l'Office de Tourisme, possibilité d'activation ou non pour chaque prestataire

-site pro : une partie sera réservée aux partenaires de l'Office de Tourisme

-Réservation en ligne : réflexion sur la possibilité de plus prendre de commission mais proposer un abonnement annuel (permet une mise en avant plus simple des prestations réservables par internet).

Il est décidé d'organiser deux réunions à destination des prestataires du Sancy afin de leur présenter les évolutions envisagées pour le nouveau site Internet.

Questions et informations diverses

Bilan billetterie

Le Directeur présente le récapitulatif des ventes de billetterie (randonnées accompagnées) suivant :

HIVER				
	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016
Sorties programmées	794	759	434	501
Taux de départ	33,4%	36,0%	52,6%	64,7%
Moyenne de participants/sortie	11	9	15	14
Taux de remplissage		47,8%	89,0%	87,8%
Total des recettes	62 934,30 €	57 533,45 €	69 670,50 €	66 024,50 €
PRINTEMPS ÉTÉ AUTOMNE				
	2013	2014	2015	2016
Sorties programmées	473	597	419	
Taux de départ	38,5%	36,4%	42,1%	
Moyenne de participants/sortie	7	7	8	
Taux de remplissage				
Total des recettes	20 588,40 €	18 601,05 €	23 783,00 €	

Bilan intermédiaire « Instants VIP »

Dans le cadre des « Instants VIP », l'Office de Tourisme a mis en place des randonnées et visites au départ garanti. Sur les 2 premières semaines nous avons vendu 151 places. 40 prestataires hébergeurs sont partenaires.

Brochure annuelle

Comme évoqué et validé lors de la réunion du Conseil d'Administration du 17/06/2015, les guides Hiver et Été vont être regroupés en une seule brochure annuelle. L'agence pour la conception sera choisie prochainement (marché en cours). La brochure sera diffusée pour la saison hiver 2016/2017. Elle devrait comporter 40 pages.

Horizons : Campagne d'affichage 4*3 sur Clermont-Fd

Nous avons programmé une campagne d'affichage 4*3 sur Clermont-Fd pour mettre en avant l'événement Horizons qui se déroulera en 2 vagues de 7 jours : du 20 au 26 juin et du 25 au 31 juillet avec 107 panneaux à chaque fois soit un total de 214 faces.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h.

Compte-rendu affiché le 20 juin 2016.